



Guide du parrain et formulaire de mise en candidature

PRIX D'EXCELLENCE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE



LE PRIX D'EXCELLENCE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Le Prix d'excellence en médecine vétérinaire est une distinction offerte par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à un de ses membres dont la carrière est remarquable. Les réalisations et les actes professionnels du lauréat doivent avoir été exceptionnels et avoir fait progresser la médecine vétérinaire au Québec, tout en rehaussant l'image et la visibilité de la profession ici et ailleurs. Ce prix souligne les qualités exceptionnelles de son lauréat, et met en lumière son engagement professionnel vétérinaire en plus de souligner les retombées de ses réalisations sur le public. La reconnaissance de ses pairs est un atout pour recevoir cette distinction.

Le guide suivant vise à soutenir les personnes qui souhaitent soumettre une candidature pour ce prix.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Qualité des accomplissements de carrière du candidat (60 points)
2. Participation active à la vie administrative professionnelle (10 points)
3. Rayonnement de carrière (30 points)

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les parrains peuvent soumettre une candidature en suivant trois étapes :

1. Compléter le dossier de candidature via le formulaire interactif dans le présent guide. Les réponses ne doivent pas excéder l'espace prévu. **Important : aucune candidature manuscrite ne sera acceptée.**
2. Recueillir obligatoirement entre minimum trois et maximum cinq lettres d'appui d'autres médecins vétérinaires d'un maximum de 350 mots. Les lettres d'appuis supplémentaires ne seront pas considérées. Facultatif : recueillir des témoignages, le curriculum vitae du candidat ou tout autre document pertinent.
3. Transmettre le formulaire de mise en candidature et les lettres d'appui en format PDF par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca. Vous recevrez un accusé de réception.

EXCLUSIONS

Toutes candidatures incomplètes, rédigées de façon manuscrite, qui n'ont pas été transmises dans les délais ou qui ne correspondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas analysées par le comité. Le comité de reconnaissance du mérite portera une attention particulière à la qualité de la présentation du dossier.

Les employés de l'Ordre et les membres actifs du comité de la reconnaissance du mérite ne sont pas admissibles aux Prix de reconnaissance du mérite.

La période de mise en candidature est du 1^{er} février au 1^{er} avril de chaque année.

ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Pour que sa candidature soit admissible, le médecin vétérinaire, membre de l'Ordre, doit avoir une carrière exceptionnelle qui a marqué l'évolution de sa discipline.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Un médecin vétérinaire ne peut présenter sa propre candidature. La candidature doit être présentée par un parrain, celui-ci doit être médecin vétérinaire. Il a la responsabilité et doit être en mesure de faire la démonstration des critères requis.

La candidature doit également être appuyée par les lettres d'appui de trois autres médecins vétérinaires. La qualité de la présentation est très importante.

LETTRES D'APPUI

Le dossier de candidature doit recueillir un minimum de trois et un maximum de cinq témoignages de clients, collègues ou membres de la communauté en soutien au candidat. Ces lettres d'appui doivent correspondre à la définition du prix et compléter la mise en candidature, sans être redondantes et répétitives. Elles doivent avoir un maximum de 350 mots. Seules les cinq premières lettres d'appui seront considérées.

ÉVALUATION DES DOSSIERS SOUMIS ET CANDIDATURE RETENUE

Le comité de la reconnaissance du mérite évaluera les dossiers soumis de façon objective en tenant compte de la grille d'évaluation. Le comité recommandera au conseil d'administration (C.A.) le nom du candidat ayant obtenu les meilleurs résultats. Pour être soumis au C.A., un candidat devra avoir obtenu un minimum de 50 % des points pour chacun des critères et de 75 % pour l'ensemble du dossier. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette reconnaissance, le C.A. ne retient qu'un seul lauréat par année.

TOURNAGE DE LA VIDÉO HOMMAGE

Une vidéo hommage au lauréat sera présentée à l'occasion de la remise du prix. Le tournage se déroulera dans le milieu de travail du lauréat et nécessite une disponibilité d'environ trois heures où l'équipe le suivra dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes.

À titre de parrain de la candidature, il est fortement recommandé que vous participiez à la journée de tournage, en plus de contribuer à l'enregistrement d'une entrevue hommage. Chaque vidéo présente les entrevues de trois personnes significatives dans la carrière et les réalisations du lauréat. Votre rôle sera aussi de suggérer à l'Ordre les individus à interviewer. Une préentrevue avec l'équipe du Service des communications sera effectuée avant le tournage pour guider le parrain et les invités dans le processus.

REMISE DU PRIX ET RECONNAISSANCE

Les lauréats seront honorés de diverses façons à la suite de leur nomination, notamment :

- Le nom du lauréat, sa vidéo hommage ainsi qu'un résumé de carrière seront publiés dans la section « Prix et distinctions » du site Web de l'Ordre;
- Un communiqué sera partagé sur le site Web de l'Ordre et les réseaux sociaux;
- Les lauréats feront l'objet d'une infolettre spéciale transmise à tous les membres.

La remise du prix sera effectuée lors d'un événement organisé par l'Ordre. Plus de détails seront transmis au lauréat et à son parrain.

À l'usage de l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec seulement	Nom du candidat	
	Réception de la candidature	
	Validation de l'admissibilité de la candidature	

Formulaire de mise en candidature

PRIX D'EXCELLENCE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Partie 1 – Renseignements généraux

Section 1 - Identification de la personne qui présente la candidature

Prénom

Nom

Numéro de permis

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Je suis :

- un médecin vétérinaire
- un représentant d'une association de médecins vétérinaires (AMVPA, AVIA, AMVQ, ReVeR, etc.)

Si oui, laquelle?

- un représentant d'un organisme (groupe d'éleveurs, association agricole, fondation, refuge, etc.)

Si oui, lequel?

- un représentant d'une institution (université, cégep, gouvernement, etc.)

Si oui, laquelle?

Je suis

- un collègue du candidat
- le supérieur du candidat
- une connaissance du candidat
- autre :

- Je comprends que je devrai participer à un tournage pour la réalisation d'une vidéo hommage si le candidat est choisi.

Section 2 - Identification du candidat

Le candidat est-il membre de l'Ordre?

- Oui
- Non – si le candidat n'est pas membre de l'Ordre, il n'est pas admissible au prix.

Prénom

Nom

Numéro de permis

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Section 1 – Qualité des accomplissements de carrière du candidat (60 points)

Critères d'innovation (30 points)

Comment les réalisations du candidat ont-elles été exceptionnelles, avant-gardistes et innovatrices? Comment les activités du candidat ont-elles fait progresser la médecine vétérinaire au Québec? (20 points)

Exemples :

- A développé une nouvelle méthode ou procédure
- Est le premier à obtenir des résultats importants dans son domaine
- Est le pionnier de son domaine



Comment le candidat fait-il preuve de leadership? (10 points)

Exemples :

- Est rassembleur
- Est empathique
- Est influenceur
- Motive les autres
- Écoute les autres
- Communique bien

Critères d'excellence (30 points)

Comment ses actions ont-elles profité aux autres médecins vétérinaires d'ici et d'ailleurs? (10 points)

Exemples :

- Sa méthode est reprise à l'international
- Son travail a permis la création d'un domaine / service vétérinaire
- Sa méthode est devenue la façon de faire au quotidien au Québec
- Ses activités ont inspiré d'autres à se lancer dans le domaine

Pourquoi le candidat est-il parmi les meilleurs dans son champ d'activités? (10 points)

Exemples :

- A reçu des prix et distinctions d'autres associations ou organisations
- Est un pionnier reconnu de son domaine
- Est une référence internationale, une sommité dans son domaine de pratique

Comment le candidat fait-il preuve de rigueur scientifique? (10 points)

Exemple :

- A rédigé une publication scientifique

Section 2 – Participation active à la vie administrative professionnelle (10 points)

Comment le candidat joue-t-il un rôle digne de mention en tant que médecin vétérinaire au sein d'organismes professionnels? (10 points)

Exemples :

- Siège à un comité
- Est administrateur ou représentant d'une association

Section 3 – Rayonnement de carrière (30 points)

Auprès du grand public (10 points)

Comment les réalisations du candidat ont-elles eu des retombées sur le grand public? (10 points)

Exemples :

- Est capable de vulgariser pour le grand public
- A effectué des découvertes qui ont changé le cours de la vie quotidienne
- A effectué des découvertes qui entraînent des répercussions positives sur des enjeux de santé publique ou de santé humaine
- Participe dans les médias
- Fait du bénévolat

Au sein de la profession (20 points)

Comment le candidat a-t-il contribué à la visibilité de la médecine vétérinaire québécoise à l'intérieur et à l'extérieur du Québec? Comment ses actions ont-elles valorisé l'image de la médecine vétérinaire au Québec? (10 points)

Exemples :

- Participe à des congrès
- Est membre de comités
- Est membre d'associations canadiennes ou internationales

Comment le candidat a-t-il participé à la formation de collègues ou de pairs? (10 points)

Exemples :

- A enseigné
- A été un mentor
- A supervisé des stagiaires

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Pour toute question, communiquez avec l'équipe de l'Ordre par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca.

LE DOSSIER EST-IL COMPLÉTÉ?

Transmettez le formulaire et les trois lettres d'appui en format PDF par courriel à l'adresse : communications@omvq.qc.ca au plus tard le **1^{er} avril de chaque année.**